

Commune de Saint Jean de Beauregard

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 12 juillet 2021 -

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Représentés : 3 Votants : 11
Date de la convocation : 7 juillet 2021 Date de la séance : 12 juillet 2021
Étaient présents : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1^{er} Adjoint, Franck COUTURIER, 2^{ème} Adjoint, Laurent SCHWARTZ, Claire MARANDON, Véronique de GUITAUT, Sabine ROYANT, Gérard BOUSQUET, Conseillers Municipaux
Étaient absents représentés : Murielle GALÈAZZI a donné procuration à Franck COUTURIER, Jean-Luc TOURDJMAN a donné procuration à Sabine ROYANT, Florence HUTIN a donné procuration à Claire MARANDON.
Secrétaire de séance : Franck COUTURIER Président de séance : François FRONTERA

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance le 12 juillet 2021 à 19h10. Il procède à l'appel nominatif des présents.

Secrétaire de séance : Monsieur COUTURIER accepte de tenir un compte rendu des débats et délibérations.

Procès-verbal de la précédente séance : Monsieur le Maire résume les points principaux du compte-rendu de la séance précédente qui ne donne lieu à aucune observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire :

- ✓ 05/05/2021 - CIG - Convention de mise à disposition d'un agent pour une mission de conseil en urbanisme - 3 ans - 2021-2024 (46€/h)
- ✓ 01/06/2021 - Eau du Sud Parisien - Convention d'approvisionnement en eau - 15 ans au 1^{er} juillet 2021 - 2021-2036
- ✓ 09/06/2021 - Prunevieille - Contrat d'entretien du réseau d'éclairage public 1 an renouvelable 3 fois = 4 ans au total au 1^{er} juillet 2021 - 2021-2025
- ✓ 29/09/2021 - Suez - Avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) de l'eau potable - prolongation jusqu'au 30 septembre 2021

2021-07/13 Débat sur le PADD (Présentation d'Aménagement et de Développement Durable) dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2018-10/28 en date du 15 octobre 2018, le Conseil Municipal a prescrit la mise en révision générale du PLU approuvé par délibération du 24 janvier 2008.

L'article L. 151-2 du Code de l'urbanisme dispose que le Plan Local d'Urbanisme comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui, conformément à l'article L. 151-5 du même Code, définit :

1. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Le PADD fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La commune de Saint Jean de Beuregard a décidé de bâtir le projet communal autour des axes suivants :

- ↳ Valoriser l'identité rurale et patrimoniale
- ↳ Conforter la dynamique locale et la qualité de vie

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme. Ce projet d'aménagement a été fourni à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le 18 juin 2021 avec le compte-rendu de la réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) par voie dématérialisée.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales sur la base de l'exposé qui a été fait par le cabinet « Agence KR » le 2 juillet 2021.

Les Conseillers Municipaux, après avoir entendu l'exposé du dossier et après en avoir débattu, émettent les remarques suivantes : M. Bousquet - tout à fait satisfait ; Mme de Guitaut - cabinet directif ; M. Schwartz - suggestions intéressantes à appliquer ; M. de Curel - connaître le potentiel hydrothermique de la commune.

Considérant que cette délibération n'est pas soumise au vote, le **Conseil Municipal** :

- **Prend acte** de la tenue du débat portant sur les orientations générales du PADD du projet de révision générale du PLU, ainsi que le prévoit l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.
- **Dit** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

2021-07/14 Actualisation des tarifs municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1. de ne pas modifier les tarifs de la délibération n°2018-07/19 du 3 juillet 2018 concernant le périscolaire, la location de la Salle Communale, des reproductions et du cimetière
2. d'acter les tarifs suivant dès maintenant :
 - ↳ Emplacement « Brocante » (4 mètres) => tarif unique pour les Belliregardinois à 20€ au profit de la Caisse des Écoles, pour les autres demandes, l'inscription se fait auprès de l'organisateur.
 - ↳ Opération « composteurs » 2021 par le Siredom => re-facturation aux administrés à prix coutant arrondi à l'euro supérieur.
 - composteurs plastiques 400l - tarif Siredom 27.45 € => tarif appliqué aux administrés : 28€
 - bio-sceau 10l - tarif Siredom 1.44€ => tarif appliqué aux administrés : 2€
 - composteurs bois 400l - tarif Siredom 38.41 € => tarif appliqué aux administrés : 39€ (avec un minimum de 50 commandes pour être validé)

Points divers (hors Ordre du Jour) :

* Demande de François de Curel concernant l'étude sur la géothermie, d'où provenant la source d'information, l'Adjoint à l'Urbanisme reviendra vers lui pour l'informer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Signatures :	François FRONTERA	François de CUREL	Franck COUTURIER
Murielle GALÈAZZI	Jean-Luc TOURDJMAN	Laurent SCHWARTZ	Florence HUTIN
Claire MARANDON	Véronique DE GUITAUT	Sabine ROYANT	Gérard BOUSQUET